

Mme la Présidente de la Commission d'aide sociale

30 janvier 2020

Madame, Monsieur le Bâtonnier,

Il est apparu à la commission d'aide sociale de la CNBF qu'en la période actuelle, des confrères avaient des difficultés exceptionnelles qui ne seront pas récurrentes.

La Commission, après en avoir délibéré au regard des demandes individuelles accompagnées de toutes les pièces demandées par la commission, serait en mesure de proposer au Conseil d'Administration d'allouer des aides ponctuelles à ces Confrères au cas par cas.

La prochaine commission d'aide sociale se tenant le 13 mars 2020, les Confrères qui pourraient justifier des éléments attendus pourraient prendre très rapidement attache auprès des services de la Caisse et adresser leur dossier, soit par courrier à la C.N.B.F. à l'attention de Madame Rosita TONIOLO 11, Boulevard de Sébastopol - 75038 – PARIS CEDEX 01, soit par mail aidesociale@cnbf.fr.

Vous trouverez ci-contre le formulaire de demande d'aide sociale qu'il conviendrait qu'ils retournent en y joignant les pièces justificatives des charges et ressources de moins de 3 mois à l'appui, avec les précisions quant à leur chiffre d'affaires mois par mois en 2019 et au début 2020 et le montant des dettes qu'ils n'auraient pu honorer.

L'aide sociale étant accordée selon la situation de chacun, les demandes doivent être individuelles et seront examinées au regard des règles qui s'imposent, prévues par le règlement (ci-joint) et l'art. R653-23 du code de la sécurité sociale.

Je vous laisse le soin d'informer les avocats de votre Barreau et vous prie de me croire,

Votre bien dévouée.

Danièle TETREAU ROCHE
Présidente de la Commission d'Aide sociale